

Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020

2014FR16RFOP002

PLAN D'EVALUATION

Version validée par le Forum des Acteurs /
Comité de Suivi du 10 juillet 2015



Descriptif de système et de gestion et de Contrôle – D.S.G.C.		
Plan d'évaluation du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire		
 <p>Région Centre-Val de Loire</p>		 <p>L'EUROPE s'engage sur le bassin de la Loire avec le FEDER</p>
DEP / Service Pilotage & Coordination	Elodie BAUNY	Version 4 du 06/07/2015

TABLE DES MATIERES

Section 1 – Attendus réglementaires	Page 05
Section 2 – Présentation du Plan de Suivi et d’Evaluation	Page 09
Périmètre du présent Plan de Suivi et d’Evaluation	Page 11
Articulation avec les autres FESI et autres politiques	Page 11
Conditions de définition et de révision du Plan de Suivi et d’Evaluation	Page 13
Suivi – Mise en œuvre du Plan de Suivi et d’Evaluation	Page 15
Section 3 – Les évaluations du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014 / 2020	Page 19
Temporalité de l’évaluation	Page 21
Types d’évaluation prévus	Page 22
Modalités de réalisation des évaluations	Page 24
Déroulé des évaluations	Page 24
Anticipation des données nécessaires aux évaluations d’impact	Page 29
Les formations	Page 30
Le contrôle qualité	Page 31
Section 4 – Les thématiques d’évaluation	Page 33
Evaluations portant sur la mise en œuvre du programme	Page 37
Evaluations par Objectifs Spécifiques	Page 39
Evaluations transversales	Page 53
Section 5 – Annexes	Page 57

SECTION 1

Attendus réglementaires

METTRE EN PLACE DES POLITIQUES PUBLIQUES « BASEES SUR LA PREUVE » ...

Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) constituent l'un des outils financiers au service de la stratégie de l'Union européenne pour une « Europe intelligente, inclusive et durable » (Europe 2020). Le cadre stratégique commun et l'accord de partenariat, respectivement au niveau européen et national, décrivent les domaines de contribution prioritaires des FESI pour atteindre ses objectifs cibles. Le PO Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014 - 2020 s'inscrit dans ce périmètre stratégique et participe à cette ambition « UE 2020 » en apportant des réponses à une pluralité de défis identifiés par le partenariat interrégional dans le cadre de la stratégie Plan Loire IV à l'échelle du bassin de la Loire (gestion du risque inondation, tourisme de nature et culture, renforcement de la connaissance, préservation des écosystèmes ligériens).

Dans un contexte d'optimisation des interventions publiques et de contraintes sur les budgets, les Règlements encadrant la programmation 2014 – 2020 des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) insistent largement sur la notion de **pilotage par les résultats**. Cette approche s'appuie sur la définition d'une logique d'intervention répondant à des besoins territoriaux, et qui exprime dès l'amont les résultats et impacts attendus.

Cela requiert de la part des Autorités de gestion **un suivi constant des réalisations et résultats, ainsi que l'appréciation à un instant T de leurs impacts**. Cela explique pourquoi une attention particulière est portée à la définition de système de suivi, mais également à la mise en œuvre d'évaluations. Afin de garantir l'utilité et l'usage de ces évaluations, un plan d'évaluation permet de prévoir les ambitions et informations recherchées par celles-ci au cours de la programmation.

... EN MOBILISANT DIFFERENTS TYPES D'EVALUATION

L'article 56 du Règlement général n°1303 / 2013 énonce que : « pendant la période de programmation, l'autorité de gestion veille à ce que des évaluations de chaque programme soient effectuées, y compris des évaluations visant à en évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact, sur la base du plan d'évaluation [...]. »

Ces évaluations apportent des éléments de connaissance et d'analyse nécessaires aux responsables politiques afin que les interventions publiques répondent de la façon la plus pertinente, efficace et efficiente possible aux besoins du territoire. Il s'agit d'identifier si les ambitions recherchées ont été atteintes, les processus à l'œuvre, quelle a été la contribution des fonds ESI. Ces travaux peuvent servir de base à des propositions d'ajustement de l'intervention du PO Interrégional si besoin.

... PREVUES AU TITRE D'UN PLAN D'EVALUATION ...

Comme le stipule l'article 54 du Règlement n°1303 / 2013, et tel que rappelé dans le PO Interrégional dans sa partie 7 : « un plan d'évaluation est établi par l'autorité de gestion. Il est soumis conformément aux règles spécifiques des Fonds. » Ce document a pour objectif **garantir la qualité des travaux évaluatifs, leur usage ainsi que leur diffusion**.

La définition en amont des ambitions en termes d'évaluation pour le PO Interrégional a pour objectif d'anticiper la mise à disposition des ressources nécessaires et la mise en place des partenariats pertinents pour leur réalisation, conformément aux articles 54 et 56 du Règlement n°1303 / 2013. Elle garantit également que les informations seront disponibles en temps voulu pour concourir à optimiser les interventions publiques et le pilotage du programme. En effet, comme le rappelle la guidance européenne de février 2015, l'évaluation a pour objectif de définir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas afin que les décideurs disposent des informations nécessaires **pour prendre les décisions permettant d'améliorer la mise en œuvre et la performance des programmes.**

Concernant l'usage et la diffusion des évaluations, le PO Interrégional dans sa partie 7 rappelle qu'elles seront diffusées au grand public, ce qui nécessite d'être anticipé dans son contenu et dans sa forme.

Le plan d'évaluation, synthétisant ces éléments, constitue en cela **un guide méthodologique pluriannuel**, révisable si besoin tout au long de la programmation. Il participe à l'ambition affirmée pour la programmation en cours de **conduire des politiques publiques qui se fondent sur la preuve** de leur efficacité, efficience et impact.

... ET S'ARTICULANT AVEC DES DEMARCHES A COMBINER AVEC LE SUIVI EN CONTINU DU PROGRAMME

La période de programmation 2014 – 2020 étant marquée par la volonté d'optimiser l'intervention des FESI par le biais d'une programmation plus stratégique, l'objectif est dès lors de **porter une attention renforcée sur les résultats souhaités et obtenus** grâce aux actions soutenues par ces derniers. Le suivi et l'évaluation du programme viennent alimenter de façon complémentaire les besoins du pilotage et donner les informations nécessaires à sa réorientation si besoin et en temps voulu.

Le suivi a pour objectif d'analyser et de comprendre en continu les réalisations et les résultats du programme. L'observation de l'avancement de la réalisation du programme se fait **notamment au moyen d'indicateurs** (financiers, de réalisation, de résultat). Cependant, le suivi va au-delà de l'observation de données quantitatives. Ces dernières doivent pouvoir être approfondies en cas de besoin, par des informations qualitatives. L'objectif est de contextualiser l'information, mieux comprendre les processus sous-jacents, et ainsi pouvoir faire évoluer l'intervention du programme par des alertes et des propositions d'ajustement.

L'évaluation, elle, constitue un outil d'analyse des données, de leur remise en perspective dans un contexte plus globale, et permet d'estimer des impacts. Elle produit un jugement de valeur sur la dynamique de programmation et les effets produits. Elle apporte également des éléments de compréhension sur les conditions dans lesquelles ces réalisations et résultats sont obtenus (mise en œuvre).

A ce titre le plan d'évaluation se doit d'aborder la question du suivi, en articulation avec les exercices d'évaluation.

SECTION 2

Présentation du Plan de Suivi et d'Évaluation

PERIMETRE DU PRESENT PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le présent Plan de Suivi et d'Évaluation se réfère au **Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire pour la période de programmation 2014 – 2020**. Afin de disposer de données sur le long terme nécessaires, notamment dans le cadre des évaluations d'impact, les informations liées à la mise en œuvre du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire pourront être mobilisées. D'autres évaluations, à l'échelle du bassin de la Loire ou d'autres bassins fluviaux, portant sur des enjeux ou dispositifs similaires seront également pris en compte.

ARTICULATION AVEC LES AUTRES FESI ET AUTRES POLITIQUES

La gouvernance et les modalités de conduite du suivi et de l'évaluation des FESI, pour lesquels la Région Centre-Val de Loire est Autorité de gestion, assurent l'articulation entre les différents fonds (FEDER, FSE, FEADER, FEDER Loire), et ce par le biais des différentes instances ou acteurs suivants :

- Un pilotage commun de la réalisation du suivi et des évaluations pour le PO FEDER / FSE – PO Interrégional FEDER bassin de la Loire – PDR FEADER, assuré par le **Service Pilotage et Coordination au sein de la Direction Europe et Partenariats (Conseil régional Centre-Val de Loire)**. A ce titre, il assure l'articulation entre le suivi évaluatif (suivi des indicateurs, performance du programme en matière de réalisation et d'engagement financier) et les évaluations du programme.

Le Service Pilotage et Coordination fait l'interface entre les différents acteurs associés à l'exercice évaluatif (autres services au sein de la Direction Europe et Partenariats, Commission européenne, Direction Pilotage, Etudes et Stratégies de la Région, le Comité de Suivi au sein du Forum des Acteurs du Plan Loire et le Comité de Programmation du Plan Loire, ...).

- **Un Comité de Suivi (au sein du Forum des Acteurs du Plan Loire)**. Instance représentant le partenariat du Plan Loire, il dispose d'une vision globale du Plan Loire et de sa stratégie 2014 / 2020.

Conformément aux articles 49 et 110 du Règlement général n°1303 / 2013, il est **chargé d'examiner l'exécution du PO Interrégional**, les progrès réalisés pour atteindre ses objectifs, ainsi que l'efficacité et la qualité de sa mise en œuvre, dont le respect des principes horizontaux. Il discute et valide les modifications du PO Interrégional proposées par l'Autorité de Gestion. Ce comité s'assure également de la mise en œuvre de sa stratégie de communication.

Concernant le plan d'évaluation, le Comité de Suivi du PO Interrégional est responsable de l'examen de la réalisation du plan d'évaluation, discute et approuve les modifications de ce dernier proposées par l'Autorité de Gestion, en coordination avec le Comité de Programmation du Plan Loire. Il peut adresser des observations à l'Autorité de Gestion concernant la mise en œuvre et l'évaluation du programme, notamment afin de réduire la charge administrative portant sur les bénéficiaires.

Concernant les évaluations, il est informé du lancement d'évaluations, ainsi que des constats et recommandations issues de ces travaux. Il les discute et approuve les modifications du PO Interrégional qui en découlent. Il est informé de la mise en œuvre des recommandations.

- **Un Comité de Programmation du Plan Loire, en charge du suivi de la réalisation et du pilotage du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire et du Contrat de Plan Interrégional Etat - Régions.**

Concernant le plan d'évaluation, sur proposition de l'Autorité de Gestion, et en fonction des besoins en information, il est informé et discute les propositions de modification du plan d'évaluation.

Concernant les travaux d'évaluation, il discute et valide la proposition de l'Autorité de Gestion concernant la composition du Comité de Pilotage ad hoc. Il est informé de l'avancement de ces travaux. Il est informé des principaux constats et recommandations et est associé au suivi de la mise en œuvre de ces dernières.

Le Comité de Programmation du Plan Loire rend compte de ces éléments au Comité de Suivi et tient compte des recommandations de ce dernier ;

- Par la possibilité de **mettre en place des évaluations communes à plusieurs fonds**, dans le cadre d'une focale sur certains enjeux transversaux au FEDER / FSE / FEADER.

L'intervention du FEDER sur le bassin de la Loire est complémentaire à d'autres politiques et dispositifs, mobilisés ou concourant à la mise en œuvre de la stratégie Plan Loire IV. Plusieurs outils sont mis en place afin de faire le lien entre ces différentes politiques publiques, notamment :

- ▶ La possibilité dans les évaluations de **s'intéresser aux effets croisés de plusieurs dispositifs ou fonds** (par exemple pour les thématiques relevant du Plan Loire, l'action 12 du PO Interrégional sur la préservation des grands migrateurs, la mise en œuvre du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs, la mise en œuvre des 10^{ème} et 11^{ème} programmes de l'Agence de l'Eau, ...) ;
- ▶ La possibilité dans les évaluations de **s'intéresser aux effets croisés et aux travaux conduits dans les autres Programmes Opérationnels interrégionaux, de massif (problématiques Tourisme / Milieux naturels) ou liés à des fleuves (problématiques Inondation / Milieux aquatiques)**. Ainsi, des échanges plus spécifiques pourraient notamment être engagés avec le Plan Rhône et la Convention Massif central. ;
- ▶ **La prise en compte lors du lancement des évaluations d'autres travaux qui auraient pu être ou seront conduits par la Région**, en lien avec la Direction Pilotage, Etudes et Stratégies (Conseil Régional) ;
- ▶ La consultation en amont, pendant la réalisation et suite aux travaux évaluatifs **des directions opérationnelles des membres du Comité Stratégique**, qui ont la connaissance des politiques publiques menées sur le bassin de la Loire.
- ▶ **L'information faite dans des comités pertinents** quant à la dynamique de réalisation des programmes ;

CONDITIONS DE DEFINITION ET DE REVISION DU PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION

1. Adoption du Plan de Suivi et d'Évaluation

- **Etape 1 : la Direction Europe et Partenariats de la Région propose un projet de Plan de Suivi et d'Évaluation.** Il aborde les points suivants : gouvernance, calendrier, ressources allouées, outils à mobiliser, interactions entre suivi et évaluation, thématiques qui feront l'objet d'une évaluation, comitologie et principes de mise en œuvre.

Cette proposition est faite en cohérence avec les attentes réglementaires communautaires, les ambitions portées dans le PO Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014 – 2020, les besoins identifiés, en matière d'évaluation et de travaux valorisables, par les acteurs du Plan Loire et la stratégie générale d'évaluation du Plan Loire 2014 / 2020. Ce projet de Plan de Suivi et d'Évaluation prend également acte des retours d'expérience des Plans Loire précédents, et des ambitions portées sur la programmation 2014 – 2020 d'un pilotage axé sur la performance et les résultats.

Cette proposition est réalisée en consultation avec membres du partenariat interrégional, en particulier à travers la consultation du Comité de Programmation du Plan Loire. Elle est également soumise à la validation de l'Exécutif du Conseil régional.

- **Etape 2 : Une fois consolidé, la Commission européenne est consultée sur ce projet pour avis et commentaires.** Une fois finalisé, le Service Pilotage / Coordination inscrit à l'ordre du jour du Comité de Suivi au sein du Forum des Acteurs du Plan Loire l'examen du projet de Plan d'Évaluation et sa validation.
- **Etape 3 : Suite à son adoption par le Comité de Suivi du Plan Loire, le Service Pilotage et Coordination transmet le Plan de Suivi et d'Évaluation définitif à la Commission européenne** via le système d'informations et d'échanges de la Commission européenne SFC.

2. Révisions substantielles du plan de suivi et d'évaluation

- **Etape 1 : le Service Pilotage et Coordination fait la synthèse en continu des besoins en évaluation** sur la base des constats issus de précédents travaux, des échanges au cours des Comités de Programmation du Plan Loire, ainsi que de la dynamique de mise en œuvre du programme (dont les informations issues du système de suivi).

L'examen systématique lors des Comités de Programmation et du Comité de Suivi du Plan Loire des indicateurs du programme peut faire émerger des besoins complémentaires en évaluation, nécessitant ainsi la proposition de modifications du Plan de Suivi et d'Évaluation par l'Autorité de Gestion.

- **Etape 2 : Sur la base de ces remontées d'information et besoins identifiés, le Service Pilotage et Coordination propose des modifications du Plan de Suivi et d'Evaluation** (calendrier, budget, thématiques, méthodes, ...).

Ces modifications substantielles concernent notamment les éléments suivants : proposition d'une évaluation non prévue dans le plan d'évaluation, modification du périmètre de l'évaluation, budget,

- **Etape 3 : Ces propositions, accompagnées de leurs motifs, sont inscrites aux prochains Comité de Programmation et Comité Stratégique du Plan Loire pour discussion.** Ils sont en effet régulièrement informés du suivi du Plan de Suivi et d'Evaluation et le Comité de Programmation est en charge du lancement et du suivi de chacun de ces travaux.

Ces propositions de révision substantielle du Plan de Suivi et d'Evaluation peuvent nécessiter de solliciter l'avis du groupe d'experts (sur demande du Comité Stratégique ou du Comité de Programmation)

- **Etape 4 : Le Comité de Suivi les examine et les approuve conformément à l'article 110 du Règlement général.** Cette instance est en effet chargée du suivi de la bonne réalisation et de l'avancement du Plan de Suivi et d'Evaluation. Par ailleurs, elle est consultée et adopte toute modification substantielle du Plan de Suivi et d'Evaluation et du PO Interrégional.

- **Etape 5 : Suite à leur adoption en Comité de Suivi, le Service Pilotage / Coordination fait définitivement adopter par l'Exécutif régional** les modifications du Plan de Suivi et d'Evaluation.

- **Etape 6 : Le Service Pilotage / Coordination transmet le Plan de Suivi et d'Evaluation révisé à la Commission européenne** via le système d'informations et d'échanges de la Commission européenne SFC. Si des évolutions ont été apportées au document, ces dernières sont inscrites dans le rapport annuel de mise en œuvre (article 111 du Règlement général).

3. Modifications non substantielles du plan de suivi et d'évaluation

- **Etape 1 : L'Autorité de Gestion se réserve la possibilité de procéder autant que de besoin à des modifications n'affectant pas la stratégie générale du Plan de Suivi et d'Evaluation.** En fonction des éléments concernés, certaines instances pourront être associées à ces propositions. Ainsi, elles pourront concerner :

- ▶ Des précisions ou changements dans les questions évaluatives posées, en lien avec le comité de pilotage ad hoc pour chaque évaluation, consulté lors de la rédaction du cahier des charges ;
- ▶ Des modifications de calendrier, afin de s'adapter à l'avancement du PO Interrégional ;
- ▶ Concernant les méthodes qui seront préconisées dans le cahier des charges, en lien avec le comité de pilotage ad hoc de l'évaluation ;

- **Etape 2 : Ces modifications sont présentées pour informations en Comité de Programmation du Plan Loire.**

SUIVI – MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SUIVI ET D’ÉVALUATION

Le suivi et la mise en œuvre du Plan de Suivi et d’Évaluation font intervenir une pluralité d’acteurs dont les rôles et apports sont précisés ci-dessous.

Le Service Pilotage et Coordination au sein de l’Autorité de Gestion

Le Service Pilotage et Coordination est **le référent en matière de suivi de la mise en œuvre du programme, de son articulation ainsi que de la réalisation des exercices évaluatifs**. Il intervient en mobilisant autant que de besoin les ressources pertinentes au sein de la Région.

Ce service est à l’interface entre la Direction Europe et Partenariat, les services programmes de la Direction Européen et Partenariat, les autres services du Conseil Régional, ainsi que les partenaires externes du PO Interrégional (Etat, Commission européenne ...).

Le Service Pilotage / Coordination observe en continu les indicateurs du programme et diffuse à échéances régulières ces informations aux acteurs de la mise en œuvre (Comité de Programmation du Plan Loire, Comité de Suivi, ...). Il rédige les fiches de synthèse de la mise en œuvre des axes et les rapports annuels de mise en œuvre. Dans le cadre de cette activité de suivi, il produit des alertes autant que de besoin et propose des recommandations (par exemple en cas de valeurs « anormales » prises par des indicateurs de suivi, en cas de mauvaise consommation des crédits UE, etc.).

Ce service est également en charge du lancement et du suivi des travaux évaluatifs. Il s’assure que les travaux prévus dans le Plan de Suivi et d’Évaluation sont conduits en temps voulu et que leurs résultats sont utilisés et valorisés. Au-delà des thématiques pour lesquelles une évaluation est planifiée dès l’amont de la programmation, il peut proposer de lancer des travaux de format court « évaluation flash » afin de répondre à des besoins ponctuels en information et analyse de la programmation.

Les autres directions et services au sein des Directions opérationnelles des membres du Comité Stratégique

Le Service Pilotage et Coordination de la DEP pourra recevoir le concours :

- ▶ **de la Direction Pilotage, Etudes et Stratégies** notamment au titre du lancement des travaux évaluatifs et de l’articulation entre les évaluations réalisées dans le cadre des fonds ESI et celles au titre des politiques publiques dont a la charge la Région.
- ▶ **des ressources présentes dans les directions opérationnelles des membres du Comité Stratégique ou des organismes associés**, plus particulièrement en termes de recensement des études pertinentes et données disponibles, ainsi que par l’apport d’une expertise spécifique sur les différentes thématiques qui seront évaluées dans le cadre du Plan Loire. Ces acteurs seront associés tout au long de la réalisation des évaluations ainsi que lors de la discussion des recommandations. Il s’agit en effet de faire le lien avec les politiques publiques mises en œuvre par les membres du Comité Stratégique du Plan Loire ainsi que les ambitions de la stratégie Plan Loire IV. A ce titre, les recommandations devront prendre en compte ce qui est déjà mis en œuvre et prévu par les acteurs du Plan Loire.

- ▶ **du Groupe d'experts du Plan Loire**, après avis du Comité de Programmation ou du Comité Stratégique du Plan Loire.
- ▶ **du Service PO Interrégional FEDER bassin de la Loire**, en termes de connaissance et de pilotage opérationnel du PO interrégional FEDER et des dispositifs soutenus. A ce titre ce service est en charge du pilotage des OS et du suivi des réalisations, résultats et impacts issus de l'intervention du FEDER. Par ailleurs, il est chargé de la collecte des données de suivi de l'avancement de la programmation.
- ▶ **Des informations sont également régulièrement faites à l'Exécutif régional**. Ce dernier valide le Plan de Suivi et d'Évaluation et ses modifications substantielles éventuelles. Il est par ailleurs régulièrement tenu informé de l'avancement des travaux d'évaluation, de leurs résultats et des recommandations qui en découlent.

Les autres acteurs fournisseurs de données

Le Service Pilotage et Coordination pourra également recevoir le concours d'autres acteurs fournisseurs de données externes à la Région. Il s'agit notamment d'offices statistiques ou observatoires régionaux et nationaux tels que l'INSEE, ...

Des partenariats sont conclus avec ces acteurs afin de définir les modalités de travail en commun, le périmètre de l'échange d'information, leur format, ...

Le Comité de Programmation du Plan Loire

Le Comité de Programmation du Plan Loire est **l'instance de pilotage du programme**.

Il est tenu informé à chaque séance de l'avancement du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire, ainsi que de ses réalisations, résultats et impacts. A ce titre une information lui est faite de l'avancement des indicateurs, du cadre de performance. Des éléments de prospective lui sont également fournis (projets importants à venir, manque de remontées de la part de bénéficiaires potentiels, ...), ce qui lui permet de formuler des propositions afin d'optimiser la dynamique de programmation.

Enfin, il examine la programmation de certains projets phares, emblématiques ou posant question, ce qui lui permet de connaître la réalité opérationnelle de la programmation.

Concernant les évaluations thématiques :

- ▶ Le Comité de Programmation du Plan Loire est associé à leur lancement et est chargé de valider la composition du comité de pilotage ad hoc pour chaque évaluation.
- ▶ Il est associé au suivi de la réalisation des travaux. Il est tenu informé de leurs résultats et des recommandations proposées par le prestataire ;
- ▶ Il examine et s'assure de la bonne mise en œuvre des recommandations.

Concernant le Plan de Suivi et d'Évaluation :

- ▶ Il est consulté lors de sa rédaction ;
- ▶ Il peut, sur avis de l'Autorité de Gestion, valider la proposition de lancer de nouvelles évaluations, non prévues au plan d'évaluation, si besoin afin de répondre à des besoins nouveaux en information ;
- ▶ Il discute ses modifications substantielles et est tenu informé de ses modifications non substantielles.

Le Comité de Suivi (au sein du Forum des Acteurs)

Conformément aux articles 49 et 110 du Règlement général n°1303 / 2013, le Comité de Suivi est **chargé de « l'examen du programme sous l'angle de son exécution et des progrès réalisés pour atteindre ses objectifs »**. Conformément à l'art.110 du Règlement 1303/2013, il s'assure **de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre du PO Interrégional et du travail d'évaluation**.

Concernant les évaluations thématiques :

- ▶ Il est informé du lancement de travaux évaluatifs ;
- ▶ Il est informé de la réalisation des travaux ;
- ▶ Il est informé des suites données aux travaux. Il discute et valide les recommandations conduisant à apporter des modifications du PO Interrégional.

Concernant le plan d'évaluation :

- ▶ Il approuve le plan de suivi et d'évaluation ;
- ▶ Examine l'avancement de sa réalisation ;
- ▶ Discute et approuve que ses modifications substantielles, telles que proposées par l'Autorité de Gestion et discutées en Comité de Programmation Plan Loire.

Le comité de pilotage ad hoc

Pour chaque évaluation (plus spécifiquement pour les évaluations de mise en œuvre et les évaluations d'impacts) est constitué un comité de pilotage ad hoc. Le comité de pilotage contribue à alimenter la dynamique participative de l'évaluation et joue un premier rôle de diffusion de l'information.

La composition de chaque comité de pilotage est proposée par le Service Pilotage / Coordination puis discutée et validée en Comité de Programmation Plan Loire. Elle associe les acteurs jugés pertinents en fonction des sujets évalués, à savoir à minima :

- ▶ Des représentant du Service Pilotage / Coordination,
- ▶ Des représentants du Comité Stratégique (élus ou services) du Plan Loire concernés par la thématique de l'évaluation,
- ▶ Les membres du partenariat régional concernés (services de l'Etat ; observatoires...), ...

Dans le cadre d'évaluations complexes, une formation dite « élargie » pourra être réunie. A cette fin, des experts thématiques seront associés afin d'apporter une connaissance supplémentaire nécessaire (connaissance d'un sujet, de méthodes d'évaluation particulières, ...).

En phase amont de l'évaluation, il définit et valide le cahier des charges de l'évaluation. Cela signifie qu'il participe :

- ▶ A la définition des enjeux de l'évaluation ;
- ▶ A la rédaction des questions évaluatives et méthodes préconisées pour y répondre ;
- ▶ A la validation du budget ;
- ▶ Au recensement des données déjà disponibles et à mobiliser en priorité ;
- ▶ ...

Il participe par ailleurs à la sélection du prestataire.

Au cours de l'évaluation, le comité de pilotage ad hoc est chargé de suivre le bon déroulement des travaux et de s'assurer de la qualité des rendus du prestataire externe. Il valide les travaux aux différentes étapes et débat des conclusions, des recommandations formulées par l'évaluateur.

La tenue et l'organisation des différents comités de pilotage sont assurés par le Service Pilotage et Coordination. Le comité de pilotage sera réuni autant que de besoin, à minima en début et en fin d'évaluation pour des évaluations. Dans le cadre d'évaluations pour lesquelles la prestation serait supérieure à 6 mois, ce dernier sera également mobilisé à mi-parcours.

SECTION 3

Les évaluations du PO

Interrégional FEDER

bassin de la Loire 2014 / 2020

TEMPORALITE DE L'EVALUATION

... afin de répondre aux prérequis européens

Les Règlements européens requièrent la réalisation d'évaluations portant sur l'efficacité, l'efficience et les effets induits par les programmes. Au moins une fois par programmation, elles apportent des éléments sur la contribution des fonds à l'atteinte des objectifs pour chaque axe prioritaire (article 56 du Règlement général).

Un calendrier précis est défini dans la réglementation (dont article 50 du Règlement général n°1030 / 2013) et la guidance européenne encadrant la mise en œuvre des fonds. Il se compose des échéances suivantes :

- ▶ **La rédaction des rapports annuels de mise en œuvre**, à partir de 2016.¹ Ces derniers font la synthèse de l'avancement du programme, au regard de sa réalisation et de ses priorités ; d'éléments ayant un impact sur la performance du programme et des valeurs des indicateurs. Concernant plus particulièrement l'évaluation, les principaux constats issus de ces travaux devront y être inscrits.
Ces rapports sont rédigés par le Service Pilotage et Coordination de la Direction Europe et Partenariats. Leurs principaux constats sont présentés en Comité de Programmation et Comité de Suivi du Plan Loire. Par ailleurs, une synthèse à destination du public sera publiée pour chacun de ces rapports.
- ▶ **En 2017 et 2019, ces rapports sont étoffés** par une analyse des progrès en vue de la réalisation des objectifs du programme, ainsi que des valeurs prises par les indicateurs de résultat. L'évaluation peut alors apporter les informations nécessaires pour apporter des éléments de réponse ;
- ▶ **En 2019 et 2023, ces analyses doivent également s'intéresser** à la contribution des programmes aux objectifs de la stratégie UE 2020. L'évaluation est là encore une source d'information clé pour répondre à cette attente ;
- ▶ au titre de la rédaction d'un bilan faisant la synthèse des constats issus des évaluations conduites sur la période de programmation.²

Plus généralement, il s'agit d'apporter aux acteurs du partenariat régional les informations nécessaires pour optimiser la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional et ce dans le contexte propre et en constante évolution du bassin de la Loire.

... afin de s'inscrire dans le calendrier de la gouvernance du PO Interrégional

Une présentation de l'état d'avancement de la programmation ainsi que des évaluations est faite **lors de chaque Comité de Programmation du Plan Loire**. Elle porte notamment sur les points suivants :

¹ Article 50 du Règlement général n°1303 / 2013

² Article 114 du Règlement général n°1303 / 2013

- ▶ Avancement de la mise en œuvre de l'axe ; indicateurs financiers, de réalisation, de résultat le cas échéant, quelques exemples de projets emblématiques ou innovants ;
- ▶ Eléments de contexte, composé d'éléments d'information sur la situation du bassin de la Loire, permettant de contextualiser l'intervention du FEDER.
- ▶ Eléments de prospective : stock de projets pouvant faire l'objet d'une demande de cofinancement et leurs impacts sur les valeurs des indicateurs, changement dans la réglementation ayant un impact potentiel sur la dynamique de programmation, ... ;
- ▶ Proposition de lancement d'évaluations le cas échéant, suivi des travaux en cours, échanges autour des constats et recommandations pour celles en cours de finalisation, échanges autour des plans d'action à mettre en œuvre.

Ces éléments sont rédigés et présentés par le Service Pilotage et Coordination de la Direction Europe et Partenariats.

Des éléments de synthèse sur l'avancement de la programmation sont présentés lors de chaque Comité de Suivi. Ce dernier est également tenu informé de l'avancement du Plan de Suivi et d'Évaluation et des travaux évaluatifs en cours. Il discute et valide les modifications substantielles proposées sur le Plan de Suivi et d'Évaluation, ainsi que les constats et recommandations des évaluations qui conduisent à une modification du PO Interrégional.

TYPES D'ÉVALUATION PREVUS

Différents types d'évaluation peuvent être conduits en cours de programmation et sont identifiés par la Commission dans ses guidances sur le suivi et l'évaluation pour le FEDER³ :

- ▶ **Les évaluations d'impacts**, qui interrogent les effets constatés suite à l'intervention des programmes. Ce terme doit être considéré dans une acception large, eu égard au fait que ces travaux peuvent également réinterroger les réalisations et résultats du PO Interrégional. Ces évaluations pourront également s'interroger sur les interactions croisées entre l'intervention du FEDER et d'autres fonds relevant du cadre stratégique commun ou politiques contractuelles telle que le CPIER. Enfin, le cas échéant, elles pourront s'interroger sur la prise en compte et la contribution aux priorités transversales, en fonction des sujets d'évaluation, tel que mentionné dans le PO Interrégional dans sa partie 11. ;

La planification des évaluations d'impact doit tenir compte du temps nécessaire pour que l'intervention produise ses effets, notamment de moyen et long terme. Dans le même temps, les évaluations d'impact doivent être conduites en temps voulu afin d'alimenter la synthèse des évaluations à produire pour la fin de l'année 2022. Ces données nourrissent la réflexion autour du calendrier des évaluations sur le PO Interrégional.

NOTA : Il existe plusieurs méthodologies d'évaluation d'impact qui se différencient en fonction de leur manière de définir l'impact, par les hypothèses théoriques qui les sous-tendent, par leur système et technique de mesure, par leur protocole de mise en œuvre, par les politiques publiques et les objets sur lesquelles elles sont appliquées, etc.

³ Suivi et évaluation de la politique européenne de cohésion, Fonds Européen de développement régional et fonds de Cohésion, mars 2014

On peut en distinguer deux types principaux :

- Les évaluations d'impact basées sur la théorie, fondées sur une « méthode réaliste ». Elles cherchent à expliquer « en quoi le changement observé peut être attribué à l'intervention d'une politique ou d'un dispositif » et « selon quels processus » cela s'est effectué ;
 - Les évaluations d'impact dites contrefactuelles qui s'appuient sur des méthodes d'analyse quantitatives « expérimentales ou quasi expérimentales » qui cherchent à quantifier l'apport spécifique de la politique ou du dispositif soutenu sur les changements observés.
- **Les évaluations sur la mise en œuvre** qui apportent des éléments d'information sur la gestion du programme, ses modalités de mise en œuvre et les actions de communication y afférentes. Ces travaux sont importants au titre de cette programmation au regard de l'évolution de la gouvernance des FESI en France pour la programmation 2014 – 2020

A ces travaux cités par la Commission peut s'en ajouter trois autres :

- **des évaluations quantitatives ou qualitatives dites « flash »** ciblant un ou deux enjeux précises et mises en œuvre dans un laps de temps resserré. Le suivi en continu des indicateurs peut faire émerger des questionnements sur la programmation : constat de la difficulté de programmation sur un axe, valeurs prises par les indicateurs de résultats, retard dans la mise en œuvre des projets, ... Afin de répondre à ces questionnements, l'Autorité de Gestion a la possibilité de faire réaliser des évaluations dites « flash ». Réalisées dans un laps de temps restreint et portant sur une ou deux questions précises, elles fournissent des informations sur les processus à l'œuvre et proposent des recommandations afin de réajuster les modalités d'allocation des fonds, le ciblage des dispositifs soutenus, ... Le lancement de ces évaluations peut être proposé lors des Comités de Programmation par l'Autorité de Gestion. Leur périmètre et questionnement est discuté puis validé par le Comité de Programmation. Une information des résultats et des mesures correctrices prises sera faite au Comité de Suivi du Plan Loire.
- **une évaluation finale, ex-post,** telle que prévue dans l'article 57 du Règlement général n° 1303 / 2013 (et à faire au plus tard le 31/12/2024) et qui s'intéresse à l'efficacité et l'efficience des Fonds ESI ainsi que sur leur contribution à la stratégie Europe 2020, au regard de ses cibles et conformément aux exigences spécifiques à chaque fonds. Cette évaluation s'interrogera également à la prise en compte et à la contribution du programme aux priorités transversales des Fonds ESI (égalité hommes – femmes ; égalité des chances ; lutte contre les discriminations).

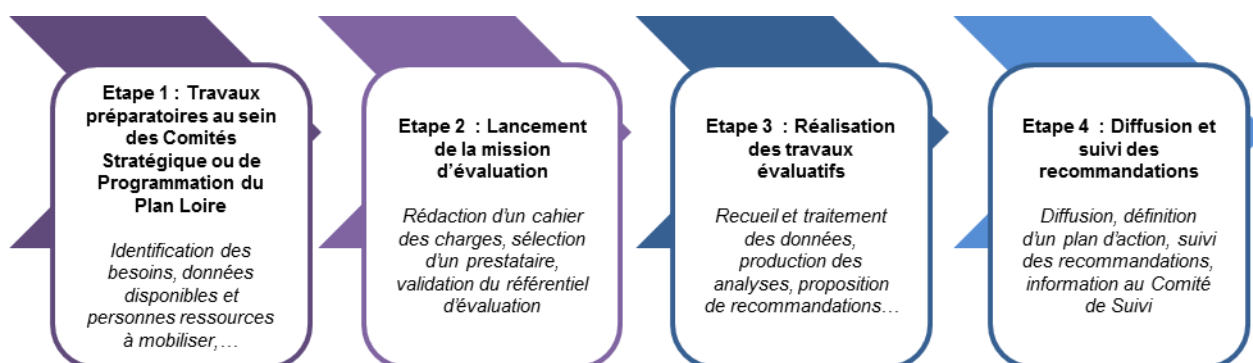
MODALITES DE REALISATION DES EVALUATIONS

Compte-tenu du caractère interrégional du Programme Opérationnel Interrégional, les évaluations seront toutes confiées à des prestataires externes. Cette option garantit l'indépendance fonctionnelle des évaluateurs par rapport aux acteurs en charge de la gestion des programmes. Elle offre un point de vue distancié sur le programme, ses réalisations / résultats et sa gouvernance. Par ailleurs, elle permet de disposer des ressources humaines et des compétences techniques nécessaires pour mener à bien cet exercice. La Direction Europe et Partenariats est l'interlocuteur principal des prestataires mandatés.

Par ailleurs, la Région peut mobiliser, en appui du service, une assistance globale à la mise en œuvre du Plan de Suivi et d'Évaluation (conception méthodologique, préparation des jeux de données, réalisation des évaluations flash, ...).

DEROULE DES EVALUATIONS

Schéma synthétique des différentes phases d'une évaluation



Etape 1 - Travaux préparatoires

- **Etape 1.1 : Le Service Pilotage et Coordination, en liaison avec le Comité de Programmation ou le Comité Stratégique du Plan Loire, décide le lancement d'une évaluation.** Ce comité valide la proposition de composition du comité de pilotage ad hoc pour cette évaluation.
- **Etape 1.2 : Le Service Pilotage et Coordination recense les enjeux de l'évaluation, les ressources et besoins en informations.**

Il associe à sa démarche les membres du Comité Stratégique du Plan Loire, les membres du Groupe d'experts concernés du Plan Loire (sur proposition du Comité de programmation ou du Comité Stratégique) et la Direction Pilotage, Etudes et Stratégies. Leurs retours, ainsi que sa connaissance du programme lui permettent de faire la synthèse :

- Des données déjà disponibles et mobilisables, ainsi que les acteurs ressources associés ;
- Les informations nécessaires mais non disponibles, qui seront par conséquent à collecter au titre de l'évaluation ;

- les dispositifs pertinents mis en œuvre au niveau national et au niveau du bassin qui doivent être pris en compte ;
- le contexte de l'intervention des FESI ;
- les évolutions du contexte territorial, national voire européen sur ces enjeux à anticiper ;
- les exercices évaluatifs déjà réalisés ou en cours qui peuvent intéresser le travail en préparation.

Etape 2 - Lancement de l'évaluation

➤ **Etape 2.1 : Sur la base de ces informations et des enjeux pré-identifiés sur cette évaluation, il propose une première version du cahier des charges**

Afin que les évaluations soient les plus pertinentes et utiles aux services gestionnaires et acteurs du partenariat régional, le Service Pilotage et Coordination portera une attention particulière à la rédaction du cahier des charges. Il s'attache à :

- Présenter clairement le contexte et les enjeux de l'évaluation ;
- Rédiger les questions évaluatives permettant de répondre aux besoins en information identifiés ;
- Rappeler les données déjà existantes et mobilisables dans le cadre de l'évaluation. Par ailleurs, il s'assurera en amont que des informations peuvent être utilisées ou collectées afin de répondre aux questions évaluatives ;
- Définir un budget et un calendrier en cohérence avec les demandes exprimées dans le cahier des charges (De nouvelles informations devront-elles être collectées ? selon quels délais ? le nombre de questions posées est-il important ? ...).

Plusieurs types de questions évaluatives peuvent être posées afin d'optimiser les politiques conduites, en réinterrogeant notamment :

- **la pertinence de la stratégie envisagée** : les actions mises en place permettent-elles de répondre aux besoins identifiés sur les territoires considérés ? Ces derniers ont-ils évolué depuis la conception de la politique ? Cela nécessite-t-il de faire évoluer la stratégie d'intervention ?
- leur **efficacité** : les résultats escomptés ont-ils été atteints ?
- **l'efficacité des moyens mis en place** : les ressources allouées à la politique et les processus de mise en œuvre permettent-ils d'optimiser les investissements et de produire le maximum d'effets au moindre coût ?
- **les influences croisées avec d'autres programmes**, notamment les autres fonds européens structurels et d'investissements (FEADER, FEDER ...) ;
- la **contribution des fonds à l'atteinte des objectifs définis dans le PO Interrégional FEDER** ;
- **les processus de pilotage et de suivi de ces interventions**, afin de garantir que les éventuels points de blocage sont identifiés en temps voulu.
- **la gouvernance**, afin de s'assurer que tous les acteurs pertinents sont associés, selon des modalités adéquates.

- **Etape 2.2 : Le service pilotage et coordination soumet au comité de pilotage ad hoc la proposition de cahier des charges que ce dernier discute puis valide.**

Le Service Pilotage et Coordination peut également mobiliser de nouveau l'appui technique et thématique des directions opérationnelles des membres du Comité Stratégique du Plan Loire, de la Direction Pilotage, Etudes et Stratégie, ainsi que du Service PO Interrégional FEDER bassin de la Loire ou des autres partenaires associées à la mise en œuvre du PO Interrégional FEDER. Ces échanges participent au caractère partenarial de la démarche évaluative.

- **Etape 2.3 : Sur la base de ce cahier des charges, le prestataire externe est sélectionné par l'Autorité de Gestion, en coordination avec le comité de pilotage ad hoc, et ce dans le respect des règles liées aux marchés publics.**

Ce comité dispose du temps et des ressources nécessaires pour examiner chacun des propositions.

Le processus de sélection des candidats est un moment clé du processus évaluatif. Il permet de s'assurer que le candidat retenu a compris le contexte de la mission, les questions posées et in fine les objectifs de l'exercice.

Tout au long de l'évaluation, un point de contact est défini au sein de l'Autorité de Gestion, et est demandé chez le prestataire, afin de garantir la cohérence et la continuité du dialogue.

Etape 3 - Réalisation des prestations d'évaluation

- **Etape 3.1 : Le comité de pilotage ad hoc assure le suivi des travaux produits à des moments clés de l'étude.** Le prestataire doit lui présenter de façon régulière ses travaux, afin de s'assurer de la qualité de la production tout au long du processus évaluatif.

Dans le cadre d'évaluations plus complexes, notamment portant sur les impacts du programme, des experts thématiques peuvent être associés aux comités de pilotage. Cette démarche permet d'associer des compétences techniques précises requises. Ces dernières peuvent répondre à des besoins concernant les méthodes mobilisées ainsi que les thématiques abordées. Les membres du Groupe d'Experts du Plan Loire pourraient être mobilisés dans ce cadre.

- **Etape 3.2 : Le prestataire rédige un rapport d'évaluation répondant aux questions évaluatives et assorti de recommandations.**

Afin que ces dernières soient les plus utiles possible, le prestataire émet des recommandations opérationnelles et les numérote. Le cahier des charges indique le degré de précision requis (calendrier, proposition de moyens à mobiliser, acteurs ressource concernés ...).

Il accompagne ce rapport d'une synthèse d'environ 10 pages, rédigée à des fins de communication.

- **Etape 3.3 : Le comité de pilotage ad hoc discute et valide les constats et recommandations proposées par le prestataire.** Ce dernier ajuste le rapport et la synthèse en fonction des modifications demandées, le cas échéant.

Le comité de pilotage propose également une liste d'acteurs clés auxquels le rapport est spécifiquement envoyé.

Etape 4 - Suivi des recommandations, diffusion des résultats et communication

- **Etape 4.1 : le Service Pilotage et Coordination synthétise les principales recommandations émises dans le cadre des travaux évaluatifs et en assure le suivi.**
- **Etape 4.2 : le Comité de Programmation du Plan Loire est informé des principaux constats et recommandations issues de l'évaluation.**
- **Etape 4.3 : Le Comité de Suivi du Plan Loire est informé des constats et recommandations issues de l'évaluation.** Il discute et approuve les recommandations portant modification au PO Interrégional.
- **Etape 4.4 : Sur la base de ces informations et des décisions du Comité de Programmation, le Service Pilotage et Coordination les synthétise dans un document.**

Ce dernier permet de faciliter le suivi des recommandations, en regroupant les éléments suivants :

- Les recommandations à mettre en œuvre, assorties d'un numéro permettant d'identifier l'évaluation et la recommandation ;
- La réponse apportée par l'Autorité de Gestion et par le Comité de Suivi du Plan Loire à ces recommandations ;
- Le statut de la recommandation, s'il est nécessaire de mettre en œuvre des procédures afin d'y répondre ;
- L'identification du responsable en charge de la mise en œuvre de la recommandation ;
- La date cible pour sa réalisation.

De façon régulière, le Service Pilotage et Coordination s'assure de la mise en œuvre de ces recommandations, et consigne les éléments adéquats dans le document de suivi.

- **Etape 4.5 : Le Service Pilotage et Coordination réalise une présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations** régulièrement en Comité de Programmation du Plan Loire (modalités opérationnelles de mise en œuvre, ...). Ces éléments font l'objet d'une information une fois par an en Comité de Suivi / Forum des Acteurs.
- **Etape 4.6 : Le Service Pilotage et Coordination diffuse les résultats de l'évaluation vers les acteurs pertinents, associés à la mise en œuvre du programme, intéressés dans les fonds ESI ou membres de la société civile.** Il s'assure de la mobilisation de ces résultats dans la rédaction des rapports annuels de mise en œuvre.

Différentes stratégies de communication peuvent être adoptées en fonction des acteurs cibles :

- **Les acteurs politiques.** Ces derniers sont associés de façon régulière à l'exercice évaluatif afin de garantir l'utilité de ces travaux dans l'amélioration de la qualité des politiques publiques. Pour cela, des synthèses opérationnelles reprendront les principales recommandations issues de l'évaluation ;
- **Les gestionnaires et acteurs publics de la mise en œuvre.** Des focus portant sur des points clés de la mise en œuvre peuvent être réalisés pour les gestionnaires afin d'améliorer la qualité de cette dernière à mesure de la programmation ;
- **Les bénéficiaires et la société civile.** la communication doit être axée sur un format dynamique et pédagogique afin de faciliter la compréhension des réalisations grâce aux fonds FEDER. Ces évaluations sont mises à disposition sur le site internet lié aux FESI en Région Centre-Val de Loire ;
- **La Commission européenne,** via le système de transmission d'informations SFC, comprenant notamment le cahier des charges, le budget de l'évaluation, les méthodes d'évaluation mobilisées et le rapport final.

Par ailleurs, des communications valorisant des méthodes innovantes d'évaluation peuvent également être réalisées, notamment dans le cadre des évaluations d'impact.

- Afin de faciliter les échanges au niveau européen, une courte synthèse en langue anglaise pourra être demandée au prestataire.
- Afin de faciliter la diffusion et l'appropriation des rapports d'évaluation, les cahiers des charges peuvent mettre l'accent sur les aspects « opérationnels » ainsi que le format des rendus. Ces recommandations pourront concerner :
- La présentation des constats (numérotation des paragraphes afin de faciliter les échanges et les renvois, ...) ;
- Le volume rédactionnel (privilégier la synthèse et les renvois en annexe, ...) ;
- La présentation des recommandations (formulation par des phrases clés opérationnelles, synthèse en début de rapport, ...) ;
-

Les données collectées en amont de l'évaluation

Plusieurs types d'informations peuvent être collectés de façon systématique, au titre du suivi du programme. L'identification en amont des futures évaluations permet de prévoir les données qui seront remobilisées ultérieurement, voire d'adapter certaines modalités de collecte pour répondre aux besoins futurs.

Peuvent être utilisés dans le cadre des évaluations :

1. Les indicateurs du programme

Requis par les Règlement européens relatifs aux FESI, ils se composent :

- ▶ d'indicateurs financiers, notamment liés aux montants certifiés afin d'observer la bonne réalisation financière du PO Interrégional ;
- ▶ d'indicateurs de réalisation⁴ qui dérivent de la logique d'intervention du programme et permettent d'observer les actions soutenues ;
- ▶ d'indicateurs de résultat⁵ qui expriment les changements attendus sur chaque objectif spécifique ;
- ▶ d'un cadre de performance qui fixe plus précisément des objectifs cibles pour la fin de l'année 2018.

Afin que ces indicateurs donnent des informations utiles, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des données fiables, homogènes, cohérentes et régulièrement actualisées. Le système de collecte du programme y joue un rôle central. Pour le suivi des indicateurs, le Conseil Régional dispose de plusieurs outils :

- ▶ un référentiel des indicateurs qui précise pour chacun d'entre eux leur définition, leurs valeurs, leurs modalités de renseignement, l'acteur en charge de leur collecte et saisie,...
- ▶ le système d'information Synergie ;
- ▶ les systèmes de collecte et de gestion de l'information propres au Conseil Régional ;

2. Les documents de demande de cofinancement ou de bilan

Les porteurs de projet fournissent des informations sur leur projet, ses objectifs, son budget, ses partenaires, ... au titre de la demande de cofinancement. A ces éléments actualisés peuvent s'ajouter des retours quantitatifs et qualitatifs qu'ils rédigent afin de rendre compte de l'avancement puis du bilan du projet.

Ces documents fournissent par conséquent de nombreuses informations, utiles au titre de l'évaluation tels que : l'identification de partenaires ; des éléments de bilan quant à la réussite du projet ; des données sur les freins ou difficultés rencontrées ; ...

⁴ Articles 27 et 96 du Règlement général n°1303 / 2013

⁵ Articles 27 et 96 du Règlement général n°1303 / 2013

Les données collectées au titre des évaluations

1. Micro-données

Des micro-données sont nécessaires lorsqu'il s'agit d'évaluations, notamment d'impact. Elles peuvent porter sur des individus, des entreprises, des infrastructures, des usages, ...

La définition du plan d'évaluation a permis d'identifier celles qui seront nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que les enjeux que cela soulève notamment en matière de collecte. Dans cette optique, **des travaux sont à conduire dès à présent ou en amont des évaluations pour assurer la collecte des données nécessaires** (définition de référentiels, de méthodologies, partenariats à mettre en place avec certains fournisseurs de données). Ces éléments sont présentés pour la plupart dans les fiches synthétiques par évaluations d'impacts prévues pour le PO Interrégional (voir ci-après).

2. Données de contexte et aux études

D'autres données seront également mobilisées dans les évaluations. Elles ont par exemple pour objectif de remettre en perspective, **par le biais de données de contexte, d'autres études ou évaluations déjà conduites au niveau national, au niveau du bassin ou en régions**, les valeurs prises par les indicateurs du programme.

LES FORMATIONS

Des formations portant sur des outils de suivi ainsi que sur l'exercice d'évaluation dans le cadre des FESI seront envisagées, afin de diffuser la culture de l'évaluation dans le cadre de programmes européens au sein de l'institution régionale. 1 M€ d'assistance technique sont alloués au titre du PO Interrégional FEDER, dont une partie sera mobilisée pour la tenue de ces formations.

Ces actions de formation pourront concerner les acteurs suivants :

- ▶ Le Service Pilotage et Coordination, concernant l'acquisition de compétences sur des sujets spécifiques au suivi et à l'évaluation des FESI, tels que les outils de suivi du PO Interrégional, l'encadrement d'évaluation d'impact, ... ;
- ▶ Le Service PO Interrégional FEDER bassin de la Loire ainsi que les directions opérationnelles des membres du Comité Stratégique du Plan Loire. Ces acteurs seront étroitement associés à ces travaux en termes de collecte de données, de compréhension des dispositifs et seront également à l'interface avec les porteurs de projets. Il est donc nécessaire de les sensibiliser aux attendus et prérequis du suivi et de l'évaluation sur le programme ;
- ▶ Les membres du Comité Stratégique du Plan Loire, dont l'implication dans le suivi et l'évaluation du programme est essentielle afin de garantir l'utilité de ces travaux et leur mobilisation dans le pilotage des programmes et dispositifs cofinancés. A ce titre, des formations portant sur les FESI et leur cadre d'intervention, ainsi que sur leur évaluation pourront leur être proposées ;

La mise en place d'outils permet de garantir la qualité des travaux produits à chaque étape du processus évaluatif. Cet enjeu est central au vu du rôle que doit jouer l'évaluation dans la définition de politiques basées sur l'expérience, puis de leur optimisation.⁶

Le Service Pilotage et Coordination est chargé de s'assurer du contrôle qualité des évaluations. Ce dernier concerne à la fois la validité des données mobilisées pour les analyses, les méthodes et outils utilisés pour réaliser ces derniers, ainsi que les processus de diffusion et d'usage des résultats de l'évaluation. Pour cela, seront mis en place :

- Des mécanismes de contrôle de la qualité des systèmes d'information, des données saisies, plus particulièrement dans les premières années de la programmation. Le référent Synergie au sein du service alerte les autres directions concernées en cas de valeurs « anormales ». Il repère également les erreurs récurrentes. Ce travail est réalisé en coopération avec la DRFIP Centre-Val de Loire, Autorité de Certification du programme ;
- La sélection d'un prestataire externe en tenant compte de son expertise sur les enjeux concernés, et la désignation au sein de la Région d'un référent, afin de faciliter les contacts entre le prestataire et l'autorité de gestion ;
- L'examen des travaux conduits et méthodes mobilisées par le comité de pilotage, voire un comité scientifique pour les évaluations plus complexes ;
- La présentation en comité de suivi des principaux constats issus des évaluations menées sur la période ;
- La tenue d'un tableau de bord permettant le suivi des recommandations issues de l'évaluation et sa présentation de façon régulière en comité de suivi.

⁶ La mise en place d'un « contrôle qualité » portant sur le processus d'évaluation concerne également la mise à disposition pour les analyses de données fiables et vérifiables. Ce point est abordé ultérieurement dans ce guide.

SECTION 4

Thématiques d'évaluation

VUE SYNTHETIQUE DES EVALUATIONS PREVUES SUR LA PERIODE

Périmètre	Libellé d'évaluation	Type d'évaluation
Evaluations de mise en œuvre		
Tout le programme	Modalités de mise en œuvre du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014 - 2020	Evaluation de mise en œuvre
Evaluations "flash"		
A définir en fonction des besoins		
Evaluations d'impact		
Objectif spécifique 1		
OS 1 Actions 1 à 4	Evaluation : Contribution des actions à la réduction de la vulnérabilité des populations et des territoires particulièrement exposés au risque d'inondation	Evaluation d'impact basée sur la théorie
Objectif spécifique 2		
OS 2 Actions 5 à 8	Evaluation : Evaluation des retombées économiques des actions de développement touristique du Programme Opérationnel Interrégional FEDER	Evaluation d'impact contrefactuelle
Objectif spécifique 3		
OS 3 Actions 9 à 14	Evaluation 1 : Contribution des actions au renforcement de la connaissance sur les écosystèmes ligériens, et au renforcement de la synergie chercheurs / gestionnaires	Evaluation d'impact basée sur la théorie
OS 3 Actions 9 à 14	Evaluation 2 : Contribution du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire à la préservation de la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Evaluation d'impact basée sur la théorie
Evaluations transversales		
Transversale	Evaluation rapide à mi-parcours du PO Interrégional, dans la perspective de la revue de performance de 2019	
Transversale	Evaluation finale / ex post portant sur le PO Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014 - 2020	

Le coût total de ces évaluations est évalué entre 500 000 € et 600 000 €, mobilisant une enveloppe moyenne de crédits FEDER au titre de l'Assistance technique de 275 000 € environ.

PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX D'ÉVALUATION⁷

Rapport Annuel de Mise en Oeuvre alimenté par les résultats de l'évaluation	RAMO 2017		RAMO 2018	RAMO 2019	RAMO 2020	RAMO 2021	RAMO 2021	RAMO 2023		
Libellé d'évaluation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Evaluations de mise en œuvre										
Mise en œuvre du programme		■ ■ ■ ●								
Evaluations "flash"										
Thème 1			■ ●							
Thème 2				■ ●						
...				■ ●						
Evaluations d'impact										
Axe 1 - OS 1 - Contribution des actions à la réduction de la vulnérabilité des populations et des territoires particulièrement exposés au risque d'inondation										
Volet 1 - Contribution des projets soutenus par le FEDER à l'émergence de stratégies territoriales et cohérentes de gestion du risque d'inondation			■ ■ ●							
Volet 2 - Contribution des projets soutenus par le FEDER à la mise en œuvre de stratégies territoriales et cohérentes de gestion du risque d'inondation					■ ■ ■ ●					
Volet 3 - Contribution des projets soutenus par le FEDER à la sensibilisation des collectivités territoriales et des populations exposées au risque d'inondation						■ ■ ■ ●				
Axe 1 - OS 2 - Evaluation des retombées économiques des actions de développement touristique du Programme Opérationnel Interrégional FEDER										
Volet 1 - Contribution des projets soutenus par le FEDER à l'émergence de stratégies de développement touristique sur des espaces interrégionaux				■ ■ ●						
Volet 2 - Evaluation des retombées économiques des projets soutenus par le FEDER								■ ■ ■ ●		
Axe 1 - OS 3 - Contribution des actions au renforcement de la connaissance sur les écosystèmes ligériens, et au renforcement de la synergie chercheurs / gestionnaires										
Volet 1 - Contribution des projets soutenus par le FEDER au renforcement de la connaissance sur les écosystèmes ligériens						■ ■ ■ ●				
Volet 2 - Contribution des projets soutenus par le FEDER au renforcement de la synergie chercheurs / gestionnaires						■ ■ ■ ●				
Volet 3 - Impact des actions de renforcement de la connaissance (études & travaux de recherche) sur la restauration de la fonctionnalité des écosystèmes ligériens							■ ■ ■ ●			
Axe 1 - OS 3 - Contribution des investissements soutenus par le FEDER à la restauration de la fonctionnalité des écosystèmes ligériens										
Volet 1 - Contribution des projets soutenus par le FEDER à la préservation des zones humides de tête de bassin et des vallées alluviales							■ ■ ■ ●			
Volet 2 - Contribution des projets soutenus par le FEDER à la restauration des espaces de mobilité de la Loire et de ses principaux affluents							■ ■ ■ ●			
Volet 3 - Impact des projets soutenus par le FEDER sur la restauration de la continuité piscicole sur la Loire et ses principaux affluents								■ ■ ■ ●		
Evaluations "flash"										
Evaluation à mi-parcours			■ ●							
Evaluation finale / ex-post										■ ■ ■ ●

⁷ A noter que conformément à la guidance européenne sur les plans d'évaluations, les évaluations prévus à n+3 ne sont mentionnées qu'à titre indicatif (p.6, « monitoring and evaluation of European Cohesion Policy – February 2015)

Evaluations portant sur la mise en œuvre du programme

Modalités de mise en œuvre du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014 – 2020		
Périmètre indicatif de l'évaluation	<p>Volet 1 : Analyse des modalités de mise en œuvre du PO Interrégional FEDER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Efficacité : Quelle est l'efficacité de l'organisation mise en place par l'AG afin de répondre aux prérequis d'une Autorité de Gestion en termes d'animation et de déploiement du PO Interrégional ? ▶ Efficacité : Quelle est l'efficacité de l'organisation mise en place par l'AG afin de répondre aux prérequis d'une Autorité de Gestion en termes de collecte et de suivi des données ? de suivi et de reporting ? ▶ Gouvernance : les modalités d'animation du partenariat sont-elles efficaces ? efficaces ? 	
Outils et méthodes de travail envisagées spécifiquement pour l'étude	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyse des indicateurs et des données de la programmation ▶ Entretiens avec les services (DEP + DO) ▶ Enquête auprès des bénéficiaires 	
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Evaluation réalisée en interne</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Evaluation réalisée en externe</td> </tr> </table>	Evaluation réalisée en interne
Evaluation réalisée en interne	Evaluation réalisée en externe	
Données et personnes ressources	<p>Types de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Données issues des bénéficiaires / prestataires ▶ ... <p>Données – Evaluations disponibles en amont de l'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ... <p>Personnes – organismes ressources / Types de données à leur disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ... 	
Partenaires à associer / informer - consulter	<p>A associer (comité de pilotage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ... <p>A informer – consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ... 	
Calendrier	<p>Mi-2016 Mi-parcours</p>	
Budget indicatif	<p>50 000 € HT <u>Financement prévisionnel :</u> 50% Assistance technique Régions</p>	

Evaluations par Objectif Spécifique

Axe 1 - OS 1 : Réduire la vulnérabilité des populations et des territoires particulièrement exposés au risque d'inondation

Evaluation : Contribution des actions à la réduction de la vulnérabilité des populations et des territoires particulièrement exposés au risque d'inondation

Périmètre indicatif de l'évaluation	<p>Volet 1 : Contribution des projets soutenus par le FEDER à l'émergence de stratégies territoriales et cohérentes de gestion du risque d'inondation</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Efficacité : Dans quelle mesure les projets soutenus ont-ils permis d'inciter les collectivités à s'engager dans l'élaboration de stratégies territoriales et cohérentes de gestion du risque d'inondation ?▶ Efficience : L'allocation des fonds a-t-elle été réalisée de façon optimale afin de maximiser la contribution des projets aux résultats recherchés ?▶ Effet levier : Quels ont été les apports spécifiques du FEDER dans les projets soutenus ? (budget, partenaires, cofinanceurs,...)▶ Cohérence externe : Quelles ont été les influences croisées de la stratégie d'intervention du FEDER avec d'autres dispositifs de bassin sur l'atteinte des résultats recherchés ? <p>Volet 2 : Contribution des projets soutenus par le FEDER à la mise en œuvre de stratégies territoriales et cohérentes de gestion du risque d'inondation</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Efficacité : Dans quelle mesure les projets soutenus ont-ils permis aux collectivités concernées de mettre en œuvre le programme d'actions de leur Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (sur les 14 TRI) ou de leur stratégie globale (sur 4 autres territoires à fort enjeu) ?▶ Efficience : L'allocation des fonds a-t-elle été réalisée de façon optimale afin de maximiser la contribution des projets aux résultats recherchés ?▶ Effet levier : Quels ont été les apports spécifiques du FEDER dans les projets soutenus ? (budget, partenaires, cofinanceurs,...)▶ Cohérence externe : Quelles ont été les influences croisées de la stratégie d'intervention du FEDER avec d'autres dispositifs de bassin sur l'atteinte des résultats recherchés ? <p>Volet 3 : Contribution des projets soutenus par le FEDER au titre de l'Objectif Spécifique n°1 à la sensibilisation des collectivités territoriales et des populations au risque d'inondation</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Impact : Quels ont été les impacts de projets soutenus sur la compréhension et la prise en compte du risque d'inondation par les collectivités territoriales et les entreprises des secteurs à fort enjeu du bassin de la Loire ?
-------------------------------------	--

	<p>Quelles sont les mesures organisationnelles engagées par les collectivités et les entreprises pour réduire les conséquences d'une inondation sur leurs activités ?</p>	
<p>Outils et méthodes de travail envisagées spécifiquement pour l'étude</p>	<p>Grille d'analyse du positionnement des collectivités territoriales dans l'élaboration de leur stratégie territorialisée et cohérente de gestion du risque d'inondation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation de données qualitatives sur les éléments décisifs dans l'engagement d'une collectivité territoriale à élaborer sa stratégie territorialisée et cohérente de gestion du risque d'inondation. ▶ Analyse différenciée selon les territoires, entre ceux classés en TRI (déclinaison réglementaire du PGRI) et ceux hors TRI. <p>Grille d'analyse comparée des contenus des stratégies territorialisées et cohérentes de gestion du risque d'inondation adoptées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyse comparée des programmes d'actions des différentes stratégies ▶ Analyse comparée de leur gouvernance <p>Grille d'analyse de la contribution du FEDER au renforcement de la résilience des territoires ligériens au risque d'inondation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation de données de contexte confrontées aux résultats obtenus par les projets afin de dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'impact des actions financées par le FEDER au regard du programme d'actions global de chacune des stratégies <p>Méthode d'évaluation d'impact retenue : évaluation basée sur la théorie</p>	
	<p>Evaluation réalisée en interne</p>	<p>Evaluation réalisée en externe</p>
<p>Données et personnes ressources</p>	<p>Types de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Données de contexte propre à chaque site couvert par une stratégie : interview d'acteurs locaux, interviews des services de l'Etat (niveaux bassin et régional) ; <p>Données – Evaluations disponibles en amont de l'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Données de contexte territorial : état d'avancement des stratégies locales (au moment de l'élaboration du Plan de Gestion du Risque d'Inondation et de l'approbation du PO Interrégional) <p>Personnes – organismes ressources / Types de données à leur disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ DREAL de bassin - données : A compléter ▶ EP Loire - données : A compléter 	

Partenaires à associer / informer - consulter	<p>A associer (comité de pilotage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ DREAL de bassin ▶ Etablissement Public Loire ▶ CEPRI <p>A informer – consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ A compléter
Calendrier	<p>2017 / 2018 : Evaluation du volet 1 Contribution des projets soutenus par le FEDER à l'émergence de stratégies territoriales et cohérentes de gestion du risque d'inondation.</p> <p>2019 / 2020 : Evaluation du volet 2 Contribution des projets soutenus par le FEDER à la mise en œuvre de stratégies territoriales et cohérentes de gestion du risque d'inondation</p> <p>2020 / 2021 : Evaluation du volet 3 Contribution des projets soutenus par le FEDER au titre de l'Objectif Spécifique n°1 à la sensibilisation des collectivités territoriales et des populations au risque d'inondation</p>
Budget indicatif	<p>Entre 80 000 € et 120 000 € HT</p> <p><u>Financement prévisionnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 50% Assistance technique Régions

Axe 1 - OS 2 : Augmenter les retombées économiques sur le bassin de la Loire à travers de nouveaux produits touristiques et culturels

Evaluation : Evaluation des retombées économiques des actions de développement touristique du Programme Opérationnel Interrégional FEDER

<p>Périmètre indicatif de l'évaluation</p>	<p>Volet 1 : Contribution des projets soutenus par le FEDER à l'émergence de stratégies de développement touristique sur des espaces interrégionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Efficacité : Dans quelle mesure les projets soutenus ont-ils permis d'inciter les collectivités à se regrouper, et à s'engager dans l'élaboration d'une stratégie de développement touristique sur les secteurs identifiés dans la stratégie Plan Loire ? ▶ Efficience : L'allocation des fonds a-t-elle été réalisée de façon optimale afin de maximiser la contribution des projets aux résultats recherchés ? ▶ Effet levier : Quels ont été les apports spécifiques du FEDER dans les projets soutenus ? (budget, partenaires, cofinanceurs,...) ▶ Cohérence externe : Quelles ont été les influences croisées de la stratégie d'intervention du FEDER avec d'autres dispositifs de bassin sur l'atteinte des résultats recherchés ? <p>Volet 2 : Evaluation des retombées économiques des projets soutenus par le FEDER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Impact : Quels ont été les impacts économiques des projets soutenus par le FEDER ? Quel impact des véloroutes et voies vertes mise en service ou confortées ? Quelle augmentation de la fréquentation touristique sur le bassin de la Loire, en nombre de nuitées ? 		
<p>Outils et méthodes de travail envisagées spécifiquement pour l'étude</p>	<p>Grille d'analyse du positionnement des acteurs du tourisme dans l'élaboration de leur stratégie interrégionale de développement touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation de données qualitatives sur les éléments décisifs dans l'engagement des acteurs à élaborer leur stratégie de développement touristique. ▶ Analyse différenciée selon les territoires, entre ceux déjà organisés (Vallée des peintres, site Val de Loire UNESCO,...). <p>Grille d'analyse de la contribution économique du FEDER par le développement touristique des territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Enquête statistique sur les recettes générées par le développement ou le renforcement des itinéraires de véloroutes voies vertes financés. Extrapolation à partir des enquêtes de fréquentation et d'incidence économique de la Loire à Vélo. <p>Méthode d'évaluation d'impact retenue : évaluation contrefactuelle, reposant sur la mobilisation des données statistiques de l'INSEE.</p>		
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Evaluation réalisée en interne</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Evaluation réalisée en externe</td> </tr> </table>	Evaluation réalisée en interne	Evaluation réalisée en externe
Evaluation réalisée en interne	Evaluation réalisée en externe		

Données et personnes ressources	<p>Types de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Données de contexte propre à chaque site couvert par une stratégie : interview d'acteurs locaux, <p>Données – Evaluations disponibles en amont de l'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Données de contexte territorial : nombre de nuitées dans les hébergements touristiques des communes du bassin de la Loire. ▶ Etudes de fréquentation et d'analyse des retombées économiques de la Loire à Vélo <p>Personnes – organismes ressources / Types de données à leur disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ INSEE ▶ Direction du Tourisme de la Région Centre-Val de Loire ▶ CRT / ART des Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire
Partenaires à associer / informer - consulter	<p>A associer (comité de pilotage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ A compléter <p>A informer – consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ A compléter
Calendrier	<p>2018 / 2019 : Evaluation du volet 1 Contribution des projets soutenus par le FEDER à l'émergence de stratégies de développement touristique sur des espaces interrégionaux</p> <p>2022 : Evaluation du volet 2 Evaluation des retombées économiques des projets soutenus par le FEDER</p>
Budget indicatif	<p>Entre 50 000 € et 80 000 € HT</p> <p><u>Financement prévisionnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 50% Assistance technique Régions

Axe 1 - OS 3 : Restaurer la fonctionnalité des écosystèmes ligériens

Evaluation : Contribution des actions au renforcement de la connaissance sur les écosystèmes ligériens, et au renforcement de la synergie chercheurs / gestionnaires

Périmètre indicatif de l'évaluation

Volet 1 : Contribution des projets soutenus par le FEDER au renforcement de la connaissance sur les écosystèmes ligériens

- ▶ **Efficacité** : Dans quelle mesure les projets soutenus ont-ils permis d'accroître et de capitaliser les connaissances sur les écosystèmes ligériens ?
- ▶ **Efficience** : L'allocation des fonds a-t-elle été réalisée de façon optimale afin de maximiser la contribution des projets aux résultats recherchés ?
- ▶ **Effet levier** : Quels ont été les apports spécifiques du FEDER dans les projets soutenus ? (budget, partenaires, cofinanceurs,...)
- ▶ **Cohérence externe** : Quelles ont été les influences croisées de la stratégie d'intervention du FEDER avec d'autres dispositifs de bassin sur l'atteinte des résultats recherchés ?

Volet 2 : Contribution des projets soutenus par le FEDER au renforcement de la synergie chercheurs / gestionnaires

- ▶ **Efficacité** : Dans quelle mesure les projets soutenus répondent-ils aux besoins des gestionnaires ? Comment ces besoins ont-ils été exprimés en amont (lien entre projets de recherche pertinents et les besoins des gestionnaires) et en aval (appui de la recherche sur le projet du gestionnaire) ? Dans quelles mesures les projets soutenus ont-ils bénéficié d'un accompagnement scientifique ?
- ▶ **Efficience** : L'allocation des fonds a-t-elle été réalisée de façon optimale afin de maximiser la contribution des projets aux résultats recherchés ?
- ▶ **Effet levier** : Quels ont été les apports spécifiques du FEDER dans les projets soutenus ? (budget, partenaires, cofinanceurs,...)
- ▶ **Cohérence externe** : Quelles ont été les influences croisées de la stratégie d'intervention du FEDER avec d'autres dispositifs de bassin sur l'atteinte des résultats recherchés ?

Volet 3 : Impact des actions liées à la connaissance sur la restauration de la fonctionnalité des écosystèmes

- ▶ **Impact** : Quel est l'impact des actions de renforcement de la connaissance (études & travaux de recherche) dans l'engagement de travaux de restauration de la fonctionnalité des écosystèmes ? Les actions de renforcement de la connaissance étaient-elles suffisamment pertinentes pour permettre aux acteurs d'engager des investissements permettant de restaurer la fonctionnalité des écosystèmes ligériens ?

Outils et méthodes de travail envisagées spécifiquement pour l'étude	<p>Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues au regard des priorités thématiques définies par le Comité Stratégique du Plan Loire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation de données qualitatives sur les thématiques soutenues par le FEDER <p>Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues au regard des besoins identifiés par les gestionnaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation de données qualitatives sur les thématiques soutenues par le FEDER <p>Méthode d'évaluation d'impact retenue : évaluation basée sur la théorie</p>	
	Evaluation réalisée en interne	Evaluation réalisée en externe
Données et personnes ressources	<p>Types de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Données issues du travail de définition des thématiques prioritaires de renforcement de la connaissance, porté par l'Agence de l'Eau ; <p>Personnes – organismes ressources / Types de données à leur disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ DREAL de bassin - données : A compléter ▶ Agence de l'Eau Loire-Bretagne - données : A compléter 	
Partenaires à associer / informer - consulter	<p>A associer (comité de pilotage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ DREAL de bassin ▶ Agence de l'Eau Loire-Bretagne <p>A informer – consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ A compléter 	
Calendrier	<p>2019 / 2020 : Evaluations des volets 1 et 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution des projets soutenus par le FEDER au renforcement de la connaissance sur les écosystèmes ligériens - Contribution des projets soutenus par le FEDER au renforcement de la synergie chercheurs / gestionnaires <p>2021 / 2022 : Evaluation du volet 3</p> <p>Impact des actions de renforcement de la connaissance (études & travaux de recherche) sur la restauration de la fonctionnalité des écosystèmes ligériens</p>	

Budget indicatif	Entre 50 000 € et 80 000 € HT <u>Financement prévisionnel :</u> 50% Assistance technique Agence de l'Eau Loire-Bretagne Régions
------------------	---

Axe 1 - OS 3 : Restaurer la fonctionnalité des écosystèmes ligériens

Evaluation : Contribution du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire à la préservation de la fonctionnalité des écosystèmes ligériens

Périmètre indicatif de l'évaluation

Volet 1 : Contribution des projets soutenus par le FEDER à la préservation des zones humides de tête de bassin et des vallées alluviales

- ▶ **Efficacité** : Dans quelle mesure les projets soutenus ont-ils permis d'accroître la surface de zones humides disposant d'un plan de gestion opérationnel ? Dans quelle mesure le FEDER a-t-il permis d'améliorer la connectivité des annexes de la Loire? Les projets soutenus par le FEDER ont-ils favorisé la mise en réseau et l'animation des acteurs autour de la préservation des zones humides ?
- ▶ **Efficience** : L'allocation des fonds a-t-elle été réalisée de façon optimale afin de maximiser la contribution des projets aux résultats recherchés ?
- ▶ **Effet levier** : Quels ont été les apports spécifiques du FEDER dans les projets soutenus ? (budget, partenaires, cofinanceurs,...)
- ▶ **Cohérence externe** : Quelles ont été les influences croisées de la stratégie d'intervention du FEDER avec d'autres dispositifs de bassin sur l'atteinte des résultats recherchés ?

Volet 2 : Contribution des projets soutenus par le FEDER à la restauration des espaces de mobilité de la Loire et de ses principaux affluents

- ▶ **Efficacité** : Dans quelle mesure les projets soutenus ont permis de redonner à la Loire et à ses principaux affluents un espace de mobilité plus important ? Quelles incidences sur l'incision du lit de la Loire et son rééquilibrage morphologique dans la partie aval ?
- ▶ **Efficience** : L'allocation des fonds a-t-elle été réalisée de façon optimale afin de maximiser la contribution des projets aux résultats recherchés ?
- ▶ **Effet levier** : Quels ont été les apports spécifiques du FEDER dans les projets soutenus ? (budget, partenaires, cofinanceurs,...)
- ▶ **Cohérence externe** : Quelles ont été les influences croisées de la stratégie d'intervention du FEDER avec d'autres dispositifs de bassin sur l'atteinte des résultats recherchés ?

Volet 3 : Contribution des projets soutenus par le FEDER au titre de l'Objectif Spécifique n°3 à la restauration de la continuité piscicole sur la Loire et ses principaux affluents

- ▶ **Impact** : Dans quelle mesure les projets soutenus ont permis de disposer d'ouvrages de franchissabilité fonctionnels ? Quels ont été les impacts de projets soutenus sur la continuité piscicole au regard des enjeux du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs ? Quels impacts sur la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau ? Quel effet levier du FEDER ?

Outils et méthodes de travail envisagées spécifiquement pour l'étude	<p>Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues pour la préservation des zones humides</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation de données quantitatives et qualitatives sur la nature des dépenses réalisées (entretien, restauration, acquisition foncière...) <p>Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues pour la restauration de l'espace de mobilité et la lutte contre l'incision du lit</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation de données quantitatives et qualitatives sur la nature des dépenses réalisées (entretien, restauration, acquisition foncière...) <p>Méthode d'évaluation d'impact retenue : évaluation basée sur la théorie</p>
Données et personnes ressources	<p>Types de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Données issues de l'évaluation du PLAGEPOMI 2015 / 2019 ▶ Données issues de l'évaluation de la plateforme « Eau, Espace, Espèces^{3E} du Plan Loire 2007 / 2013 ; <p>Personnes – organismes ressources / Types de données à leur disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ DREAL de bassin - données : A compléter ▶ DREAL Pays de la Loire – données : A compléter ▶ Agence de l'Eau Loire-Bretagne - données : A compléter ▶ ONEMA – données : A compléter
Partenaires à associer / informer - consulter	<p>A associer (comité de pilotage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ DREAL de bassin ▶ DREAL Pays de la Loire ▶ Agence de l'Eau Loire-Bretagne ▶ ONEMA <p>A informer – consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ A compléter
Calendrier	<p>2019 : Evaluation du volet 1 Contribution des projets soutenus par le FEDER à la préservation des zones humides de tête de bassin et des vallées alluviales</p> <p>2021 : Evaluation des volets 2 et 3 - Contribution des projets soutenus par le FEDER à la restauration des espaces de mobilité de la Loire et de ses principaux affluents</p>

	- Contribution des projets soutenus par le FEDER au titre de l'Objectif Spécifique n°3 à la restauration de la continuité piscicole sur la Loire et ses principaux affluents
Budget indicatif	Entre 50 000 € et 80 000 € HT <u>Financement prévisionnel :</u> 50% Assistance technique Agence de l'Eau Loire-Bretagne Régions

Evaluations transversales

Evaluation à mi-parcours, dans la perspective de la revue de performance de 2019		
Périmètre indicatif de l'évaluation	<p>Il s'agit ici d'une évaluation rapide, engagée pour identifier d'éventuels problèmes en 2017, et faire évoluer la programmation pour sécuriser l'obtention de la réserve de performance fin 2018.</p> <p>Volet 1 : Contribution de la dynamique de programmation à l'atteinte des objectifs cible du PO Interrégional, dont le cadre de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Efficacité : Dans quelle mesure les projets soutenus permettent-ils d'atteindre les objectifs intermédiaires du PO pour l'année 2018, dans la perspective de la revue de performance de 2019 ? ▶ Pertinence : Au regard des résultats constatés et de la dynamique de programmation, les indicateurs et leurs valeurs sont-elles pertinentes ? <p>Volet 2 : Efficience et efficacité des modalités de suivi du PO Interrégional</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre : Les modalités de suivi du PO Interrégional permettent-elles bien de collecter les données nécessaires dans un temps suffisant, tout en respectant l'objectif de réduction de la charge administrative pour les bénéficiaires ? 	
Outils et méthodes de travail envisagées spécifiquement pour l'étude	<p>Analyse de la dynamique de programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Revue des réalisations et résultats pour les 2 axes et les 3 OS ; ▶ Entretiens avec les gestionnaires <p>Analyse de la dynamique de remontée des informations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyse du SI ; ▶ Entretiens avec les gestionnaires ; ▶ Questionnaires à des bénéficiaires. 	
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Evaluation réalisée en interne</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Evaluation réalisée en externe</td> </tr> </table>	Evaluation réalisée en interne
Evaluation réalisée en interne	Evaluation réalisée en externe	
Données et personnes ressources	<p>Types de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Données qualitatives recueillies auprès de porteurs de projet / bénéficiaires ; ▶ Données qualitatives issues des gestionnaires ; ▶ Données quantitatives sur l'état d'avancement du PO Interrégional ; ▶ ... <p>Données – Evaluations disponibles en amont de l'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ... <p>Personnes – organismes ressources / Types de données à leur disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ... 	

Partenaires à associer / informer - consulter	<p>A associer (comité de pilotage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ... <p>A informer – consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ...
Calendrier	Evaluation à réaliser au 1 ^{er} trimestre 2017
Budget indicatif	<p>Entre 60 000 € et 80 000 € HT</p> <p><u>Financement prévisionnel :</u></p> <p>50% Assistance technique Régions</p>

Evaluation finale / ex post du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014 - 2020

<p>Périmètre indicatif de l'évaluation</p>	<p>Volet 1 : Bilan du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Efficacité : Les objectifs définis pour chaque axe et OS ont-ils été atteints ? ▶ Efficience : Dans quelle mesure la mobilisation des fonds FEDER a-t-elle été optimale et la plus efficiente possible ? ▶ Cohérence externe : Quels ont été les principaux effets croisés entre dispositifs soutenus au titre du PO Interrégional et la stratégie Plan Loire IV ? avec le CPIER ? ▶ Impact : Quelle a été la contribution du PO Interrégional à l'atteinte des objectifs de la stratégie UE 2020 sur le bassin de la Loire ? et aux priorités transversales ? <p>Volet 2 : Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre : Les modalités de mise en œuvre du PO Interrégional ont-elles été les plus efficaces et efficientes possibles ? ▶ Gouvernance : Le partenariat interrégional a-t-il été mobilisé de façon efficace et pertinente, afin de répondre aux prérequis inscrits dans les Règlements ? ▶ Communication : La stratégie de communication a-t-elle été correctement mise en œuvre ? A quels résultats a-t-elle conduit ? 	
<p>Outils et méthodes de travail envisagées spécifiquement pour l'étude</p>	<p>A préciser</p>	
<p>Données et personnes ressources</p>	<p>Evaluation réalisée en interne</p>	<p>Evaluation réalisée en externe</p>
<p>Type de données à collecter (autres que les données issues du système de suivi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retours qualitatifs des gestionnaires ; ▶ Retours qualitatifs du partenariat régional ; ▶ Données quantitatives et de bilan sur les actions conduites au titre du PO Interrégional FEDER ; <p>Données – Evaluations disponibles en amont de l'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evaluations conduites au titre du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014 – 2020 ; <p>Personnes – organismes ressources / Types de données à leur disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ... 		

Partenaires à associer / informer - consulter	A associer (comité de pilotage) ▶ ... A informer – consulter ▶ ...
Calendrier	Evaluation à réaliser en 2024
Budget indicatif	Entre 60 000 € et 80 000 € HT <u>Financement prévisionnel :</u> 50% Assistance technique Régions

SECTION 5

Annexes

Documents de référence

Règlements et législation

Règlement (UE) N°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) no 1083/2006 du Conseil

Règlement (UE) N°1301/2013 du Parlement et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi", et abrogeant le règlement (CE) no 1080/2006

Règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européens de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014 – 2020
Décret n°... du ... relatif au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes opérationnels (FEDER, FSE, FEAMP) et des programmes de développement rural relevant du cadre stratégique commun (CSC) pour la période 2014 – 2020

Guides et documents d'orientation

Guidance document on evaluation plans – February 2015

Période de programmation 2014-2020, Suivi et évaluation de la politique européenne de cohésion – Fonds européen de développement régional et fonds de cohésion – Concepts et recommandations, document d'orientation, mars 2014

Guide relatif au dispositif de suivi, gestion et de contrôle des programmes opérationnels et des programmes de développement rural (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) relevant du Cadre Stratégique Commun (CSC) de la période 2014 – 2020, décembre 2014

Liste des acronymes

AA : Autre acteur membre du partenariat de mise en œuvre des fonds ESI en région (directions opérationnelles du Conseil Régional, services de l'Etat, ...)

CP : Comité de Pilotage

CPG : Comité de Programmation

CS : Comité de Suivi

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FESI : Fonds Européens Structurels et d'Investissement

SPC : Service Pilotage et Coordination au sein de la Direction Europe et Partenariats – Conseil Régional Centre-Val de Loire

PE : prestataire externe